

En Israël, l'irrésistible ascension des « hommes en noir »

Le gouvernement de droite, otage des partis religieux orthodoxes

jeudi 2 décembre 2010, par [ALGAZY Joseph](#) (Date de rédaction antérieure : 1er février 1998).

Avec la reprise de la construction de la colonie de Har Homa, M. Benyamin Nétanyahou, le premier ministre israélien, confirme son intransigeance. Non seulement il refuse tout retrait significatif de l'armée de Cisjordanie et pose à l'Autorité palestinienne des conditions préalables inacceptables, mais il affiche de manière provocatrice sa volonté d'en finir avec les accords d'Oslo. C'est aussi que le chef du Likoud dépend plus étroitement que jamais, depuis la démission du ministre des affaires étrangères David Lévy, des partis extrémistes. Nul doute que les formations religieuses en profitent également pour accentuer leur mainmise sur l'Etat.

Sommaire

- [Etat juif ou Etat de tous \(...\)](#)
- [Une tentation hégémonique](#)

« *Est juif quiconque a embrassé le judaïsme et n'appartient pas à une autre religion* », stipule la loi israélienne. Mais le rabbinat orthodoxe entend ajouter une clause : cette conversion doit être conforme à la *halakha* (droit religieux) et « *reconnue par un tribunal religieux orthodoxe* ». Cette question, en apparence théologique, s'est transformée en débat politique majeur. Rien d'étonnant quand on sait que la détermination de la judéité influe en Israël, au-delà de la sphère religieuse, sur la vie des individus et de toute la société, et qu'elle fonde la Loi du retour qui permet à tout juif venant en Israël d'en acquérir la nationalité.

Dans l'accord de coalition de juin 1996, le premier ministre M. Benyamin Nétanyahou s'était engagé à faire adopter par le Parlement une loi établissant le monopole orthodoxe en matière de conversion, de mariage et de divorce, mais aussi excluant les représentants des courants réformé et conservateur des conseils religieux locaux.

Outre une crise juridique, la loi promise par M. Nétanyahou déclencherait aussi une crise sans précédent dans les relations entre Israël et la Diaspora. L'immense majorité des juifs américains se reconnaissent en effet dans les courants religieux réformé et conservateur, pour lesquels les concessions faites par M. Nétanyahou aux chefs orthodoxes constituent une véritable déclaration de guerre, et pour cause : toute personne convertie en Israël hors de l'orthodoxie perdrait sa qualité de juif... D'où l'annonce d'une réplique cinglante : non seulement ces puissantes communautés ne prendraient plus part aux activités du lobby pro-israélien, mais elles interviendraient auprès du Congrès et du gouvernement à Washington afin que les Etats-Unis fassent pression sur Israël ; et elles boycotteraient même les collectes de fonds au profit de l'Etat juif. Pour mesurer le poids de cette mobilisation, il suffit de savoir que, lors du 33^e Congrès sioniste mondial, qui s'est tenu à Tel-Aviv fin décembre 1997, 107 des 145 membres de la délégation américaine appartenaient aux

courants réformé et conservateur.

Conscient de ce danger pour Israël, M. Nétanyahou sait en même temps que, s'il se parjure, il risque de voir le bloc religieux quitter, un jour ou l'autre, le gouvernement et provoquer ainsi des élections anticipées. Le compromis qu'a proposé, fin janvier, la commission parlementaire présidée par le ministre des finances Yaacov Neeman - qu'orthodoxes, conservateurs et réformés préparent ensemble les candidats à la conversion - sera-t-il accepté ? Les partis religieux entendent préserver le monopole institutionnel du rabinat orthodoxe en matière de droit familial, souligne M. Hayim Tsadok, ex-ministre de la justice [1].

Voilà qui, pour les citoyens israéliens, risque en tout cas de se traduire par un alourdissement des contraintes religieuses qui, de l'indépendance à nos jours, n'ont cessé de peser sur la vie quotidienne. Il n'y existe, de jure, que des mariages et des divorces religieux. Un juif ne peut épouser une musulmane, ou un chrétien une juive, à moins de convoler à l'étranger et de faire ensuite enregistrer l'union... De même, une femme juive dont le divorce n'a pas été prononcé par le tribunal rabbinique ne peut se remarier, a fortiori quand le mari s'est enfui à l'étranger ou a disparu à la guerre. De plus, tous les organismes d'Etat comme les services publics doivent respecter le shabbat (repos hebdomadaire du samedi) comme la cacherout (ensemble de règles alimentaires). Concrètement, il n'y a donc pas de transports publics - autobus comme trains - chaque semaine du vendredi après-midi jusqu'au samedi soir et durant les (nombreuses) fêtes juives. Pendant les mêmes périodes, nombre de voies de communication et de rues traversant les quartiers religieux sont fermées. On restreint au minimum les fouilles archéologiques dans les lieux considérés comme saints par les orthodoxes...

Etat juif ou Etat de tous ses citoyens ?

L'emprise des partis religieux sur le gouvernement et la société n'est pas nouvelle. Depuis la création de l'Etat d'Israël, ils ont pris part à presque toutes les coalitions. Et le fait que les uns soient sionistes, les autres non, n'a jamais représenté un obstacle, ni pour eux ni pour leurs partenaires des grandes formations politiques rivales - sous leurs appellations actuelles, le Parti travailliste et le Likoud. Dès l'origine, en 1948, le Mapaï - ancêtre du Parti travailliste - a introduit le loup dans la bergerie en imposant un système de non-séparation entre l'Etat et la religion.

C'est d'ailleurs pourquoi l'Etat d'Israël n'a toujours pas de Constitution, mais une série de lois constitutionnelles partielles. *« Une Constitution ne peut être valide, déclarait brutalement le représentant de l'Agoudat Israël à la première Knesset en 1949, que si elle s'identifie totalement avec la Torah. Toute autre Constitution en Israël serait une violation de la Loi. Je vous avertis : toute tentative de rédiger une Constitution mènera inévitablement à un conflit idéologique brutal et sans compromis possible. »* [2] Les dirigeants du pays, à commencer par David Ben Gourion, refusèrent de croiser le fer avec les orthodoxes sur ce point crucial. Sur la lancée, ils ont accepté que la loi et les contraintes religieuses s'imposent à tous, accordé bien des privilèges (comme l'exemption de service militaire pour les élèves des écoles religieuses [3] et les jeunes filles qui se déclarent pratiquantes) et surtout permis - sous couvert de renforcer la conscience juive parmi les jeunes - que les partis religieux aient un droit de regard sur l'enseignement, y compris laïc.

De là dérive le caractère central du débat sur la nature de l'Etat. Les formations politiques et les courants idéologiques nationalistes et religieux définissent Israël comme un « Etat juif ». Les milieux libéraux, y compris au sein du corps judiciaire, le qualifient d'« Etat juif et démocratique ». Des milieux arabes et de gauche préfèrent la définition « Etat de tous ses citoyens ». D'autres enfin acceptent un compromis : « Etat juif et de tous ses citoyens ». Toutefois, pour le professeur Baruch

Kimmerling, de l'université de Jérusalem [4], les qualificatifs « juif » et « démocratique » sont contradictoires : en effet, ceux qui parlent d'Etat « démocratique » ont en tête une conception laïque, occidentale et universelle, tandis que ceux qui évoquent un « Etat juif » en donnent une interprétation théologique et un contenu orthodoxe qui puisent dans la halakha. Or « *une part importante de la pratique de l'Etat, conclut Kimmerling, n'est pas toujours compatible avec une conception démocratique, occidentale et libérale éclairée* ». [5]

Après la guerre de juin 1967, fanatiques religieux et ultranationalistes - dont nombre de laïcs - allaient collaborer à la réalisation de leur objectif politique commun : la création du Grand Israël, donc la colonisation juive massive des territoires occupés [6]. Tout cela se faisait au nom de la religion, des livres saints et de l'histoire. Même si un courant religieux minoritaire, dont des rabbins, exprime une volonté de paix et de compromis, à l'instar du grand rabbin sépharade Bakshi Doron, pour qui, « *selon la foi juive, la vie est plus sacrée qu'Eretz-Israël* » [7].

Cinquante ans après la création de l'Etat d'Israël, les partis religieux sont plus forts que jamais. Lors des dernières élections législatives, le 29 mai 1996, ils ont obtenu un nombre record de 23 députés (sur un total de 120), sans compter les députés religieux élus sur d'autres listes. Ce regain, les « hommes en noir » le tirent largement du climat social créé par le phénomène du hazara betshouva (retour à la foi) qui a pris, un temps, des proportions considérables en Israël. Selon un sondage récent [8], dans les six dernières années, 17 % de la population juive du pays se sont rapprochés de la religion. Plus précisément, 13 000 laïcs sont devenus haredim (littéralement : qui craignent Dieu), 24 000 religieux pratiquants, 130 000 traditionalistes. De même, 150 000 laïcs se sont rapprochés de la tradition, 175 000 traditionalistes sont devenus religieux pratiquants, et 24 000 religieux pratiquants sont devenus haredim.

Pourquoi ce retour à la religion ? Plus du quart des intéressés (26 %) déclarent avoir agi sous l'influence des organismes et des radios pirates religieux qui organisent le hazara betshouva ; 44 % assurent qu'il s'agissait d'une réaction à un événement important de leur vie [9]

C'est surtout sur son rôle décisif dans la coalition de droite et d'extrême droite actuellement au pouvoir que l'establishment juif orthodoxe compte pour transformer en véritable monopole le statut privilégié dont il bénéficie par rapport aux autres courants religieux juifs (réformé, conservateur, karaïte et d'origine éthiopienne), comme par rapport aux autres religions (musulmane, druze et chrétienne) pratiquées par les citoyens arabes en Israël.

Le gouvernement a toujours comporté un ministère responsable des affaires religieuses doté d'un puissant appareil de fonctionnaires et d'un copieux budget. Autrefois, deux partis se partageaient la mainmise sur ce ministère : le Parti religieux-national (Mafdal), de tendance sioniste, et le Parti travailliste - lorsque celui-ci était au pouvoir. Actuellement, le Mafdal a pour partenaire et rival le Parti ultra orthodoxe sépharade (Shas). L'enjeu est considérable, car cette institution gère toutes les activités religieuses, juives et non juives ; contrôle le fonctionnement des conseils religieux locaux qui ont la charge des synagogues, de l'observance shabbat et de la cacherout, des enterrements et des cimetières, des bains rituels, etc. ; contrôle enfin le fonctionnement des institutions religieuses non juives.

Comme la loi ne reconnaît pas le mariage et le divorce civils, ceux-ci sont du ressort des tribunaux religieux, juifs et non juifs. Ces tribunaux tranchent aussi - si les parties concernées préfèrent se soumettre à la décision d'un tribunal religieux plutôt qu'à un tribunal civil laïc - les litiges au sein des couples mariés, la garde des mineurs et la pension alimentaire lors des divorces, ainsi que les problèmes soulevés par les adoptions, les successions et l'exécution des testaments. Dans tous ces domaines, les milieux cléricaux et conservateurs, juifs comme non juifs, regrettent que les tribunaux civils laïcs, en particulier la Cour suprême, aient la priorité sur les tribunaux religieux - les partis

religieux souhaitent même que le Parlement adopte une loi leur permettant, sur plusieurs questions, de contourner les décisions de la Cour suprême.

Une tentation hégémonique

Le Conseil du grand rabbinat fonctionne dans le cadre de la loi de l'Etat. A sa tête se trouvent deux grands rabbins, l'un ashkénaze et l'autre sépharade, qui président à tour de rôle le Conseil ainsi que le grand tribunal rabbinique. Le grand rabbinat est souverain concernant la halakha, investit les rabbins et, au-delà de ses pouvoirs formels, jouit d'une autorité exceptionnelle parmi les pratiquants et dans l'Etat en général.

Largement majoritaire en Israël, le courant juif orthodoxe monopolise ces institutions religieuses, bien qu'elles exercent, on l'a vu, des fonctions sociales et civiques importantes. D'autant qu'il est en passe de réussir à donner une réponse exclusivement théologique - et non civique - à la question « Qui est juif ». Ce que veulent les partis orthodoxes, c'est imposer leur monopole : ils s'opposent catégoriquement à la reconnaissance légale des conversions à la religion juive réalisées par des tribunaux religieux réformés ou conservateurs, mais aussi au droit, pour ces derniers, de décider en matière de mariage et de divorce ou encore d'appartenir aux conseils religieux locaux. A terme, tout citoyen juif d'Israël dépendrait exclusivement, de la naissance à la mort, des rabbins orthodoxes. A une exception près : suite à l'intervention de la Cour suprême, l'establishment juif orthodoxe a dû - pour l'instant - se résigner à la reconnaissance des mariages, des divorces et des conversions au judaïsme intervenus à l'étranger, même sous la houlette de rabbins réformés et conservateurs. En août 1997, M. Eliyahou Suissa, le ministre des affaires religieuses, membre du Shas, a démissionné pour ne pas souscrire à la décision de la Cour suprême de ratifier la nomination d'une femme appartenant au courant juif réformé comme membre du conseil religieux de la ville de Nétanya - c'est M. Nétanyahou, devenu pour l'occasion ministre des affaires religieuses, qui finit par signer la lettre de nomination.

Les « hommes en noir » n'hésitent pas à organiser, en particulier à Jérusalem, des manifestations violentes : blocage de voies de communication, jets de pierres sur des chauffeurs, des passants et des agents de police, incendies de poubelles, pour contraindre les autorités à arrêter la circulation et à barrer des rues durant les jours de shabbat et de fête, à fermer les grands magasins et les salles de loisir, à interdire l'élevage et la vente du porc, etc. Cette année, le jour du deuil annuel du 9 du mois d'Ab - en souvenir de la destruction du premier et du second temple de Jérusalem -, ils ont même contraint la police à évacuer par la force les centaines de juifs appartenant au courant conservateur qui priaient face au mur des Lamentations.

Les premières victimes de l'hégémonie orthodoxe sont en effet les membres des courants que les haredim, forts du monopole de la halakha, accusent d'avoir « dévié », voire d'être « hérétiques ». Dans les années 50 et 60, l'establishment orthodoxe contesta la judéité des membres de la communauté Bné Yisrael, venus des Indes : ceux-ci en souffrirent beaucoup. Depuis les années 80, les juifs venus d'Ethiopie subissent le même sort : on les oblige à passer des examens de religion pour prouver qu'ils sont juifs ; certains doivent passer un rituel de conversion ; l'autorité de leurs rabbins n'est pas reconnue ; il arrive même que les autorités responsables des cimetières refusent d'enterrer leurs morts, sous prétexte que leur appartenance au judaïsme ne serait pas établie. Quant aux karaïtes, pour la plupart venus d'Egypte, ils connaissent les mêmes difficultés depuis des décennies et se replient sur leur propre communauté. L'establishment orthodoxe prétend également qu'un tiers des immigrants originaires de l'ex- Union soviétique ne sont pas juifs. Mais les seuls à lui tenir tête, ce sont les membres des courants réformé et conservateur - il est vrai qu'ils proviennent presque tous des Etats-Unis, où ils gardent de solides attaches avec leurs communautés, qui y sont

riches et influentes...

De surcroît, tous les partis religieux tirent un profit matériel énorme, sans cesse croissant, de leur participation aux coalitions gouvernementales. Dans l'actuel gouvernement, le Mafdal détient les portefeuilles de l'éducation nationale - riche en budget, en personnel et en influence idéologique - et des transports. Il occupe aussi le ministère des religions, qu'il partage avec le Shas. Ce dernier tient en outre le ministère de l'intérieur - un énorme budget et des fonctions décisives, comme l'inscription de la mention « juif » ou « non juif » sur les cartes d'identité, sans oublier une énorme influence sur l'ensemble des municipalités - ainsi que le ministère du travail et de la sécurité sociale à l'imposant budget. Un député d'Agoudat Israël est vice-ministre de la construction et du bâtiment, où il peut promouvoir avec zèle la croissance des colonies en Cisjordanie comme à Jérusalem-Est et veiller à favoriser les communautés des haredim. Pour couronner le tout, un député de Deguel Hatora préside la très influente commission des finances du Parlement.

Les ministres membres de partis religieux utilisent évidemment leurs positions de pouvoir. Certes, leurs méthodes, parfois contraires aux lois ou aux règlements, soulèvent de loin en loin un scandale dans les médias. Cela ne les gêne pas vraiment : lors de la condamnation, pour corruption, d'un député du Shas à une peine de prison, lui et ses pairs se sont contentés d'affirmer qu'il avait commis les actes reprochés pour la bonne cause - d'ailleurs, s'il était emprisonné, c'était comme sépharade. Le Shas fait toujours jouer la corde, sensible parmi son public, de la discrimination communautaire...Des méthodes proches de celles de Hamas

Malgré tous ces atouts, les partis religieux, et en particulier les ultraorthodoxes, ne jouiraient pas de l'exceptionnelle influence qui est la leur sans les nombreuses institutions d'éducation et de bienfaisance qu'ils animent. Cette activité élargit et consolide leur assise sociale comme leur emprise idéologique. Dans leurs écoles, les jeunes, et à travers eux leurs parents, subissent un véritable lavage de cerveau. Mais ils les aident aussi à faire face aux difficultés. Le gouvernement et les autorités locales réduisent-ils ou suppriment-ils les repas chauds offerts aux élèves pauvres des écoles publiques ? Les établissements scolaires du Shas, eux, les leur garantissent, de même qu'ils assurent des cours supplémentaires dotés de transports jusqu'au domicile. Rien d'étonnant si, dans ces conditions, le nombre d'écoles des partis religieux ne cesse de grandir. Au sud de Tel-Aviv, le nombre d'enfants inscrits dans les maternelles du Shas a augmenté de 20 % : parmi les nouveaux inscrits figurent beaucoup d'enfants de familles laïques, qui viennent les premiers jours sans kippa (calotte) sur la tête, puis s'habituent à la porter et finissent par se joindre aux prières de leurs petits camarades religieux [10]. Enfin, pour 55 % d'entre eux, le hazara betshouva constitue globalement un phénomène positif. Autant dire que les partis religieux juifs ont recours aux mêmes techniques que le mouvement islamiste en Israël et Hamas en Cisjordanie et à Gaza. Spectaculaire est la ressemblance des méthodes de recrutement des partis religieux, juifs et musulmans.

De plus en plus de laïcs, qui se sentent traqués par l'extension des contraintes religieuses, quittent Jérusalem. Depuis les élections du 29 mai 1996, nombre d'intellectuels parlent plus généralement d'une « guerre de civilisation », qui opposerait laïcs et religieux. Selon Baruch Kimmerling, si ce scrutin a ramené au pouvoir la coalition du « camp national pour la sauvegarde du Grand Israël », il existe au sein de celle-ci un potentiel de conflit sérieux entre nationalisme haredi et nationalisme laïc - lequel comporte des éléments libéraux. Certains religieux s'efforcent de rassurer les laïcs en leur promettant de « ne pas aller voir ce qu'il y a dans leur assiette ». Mais la bataille de la civilisation concerne moins les individus que le caractère et l'image de l'Etat lui-même.

L'écrivain Yaël Hadaya vient de publier un récit décrivant Israël après le scrutin législatif de mai 2004. Les partis religieux traditionnels et celui des amulettes et des marmonnements ont remporté les élections et imposent leurs lois et coutumes. Pour que les non-religieux puissent continuer à vivre en Israël, on envisage donc la création d'une « autonomie »... laïque [11].

A terme, pourquoi ne pas imaginer deux Etats - non pas l'Etat d'Israël et un Etat palestinien, mais bien un Etat religieux et un Etat laïc ? Certains sourient lorsqu'on évoque cette éventualité, mais d'autres la prennent très au sérieux : l'aiguïsement des contradictions entre religieux, d'ordinaire militants, et laïcs, souvent déprimés, rend la coexistence de plus en plus difficile...

Joseph Algazy

P.-S.

* Le Monde diplomatique. Édition imprimée — février 1998 — Pages 14 et 15

* Joseph Algazy : Journaliste, Tel-Aviv.

Notes

[1] Yediot Aharonot, Tel-Aviv, 19 octobre 1997.

[2] Cité par Dominique Vidal, « Des facteurs politiques de l'emprise de la religion en Israël », Actes, Paris, avril 1992.

[3] La proportion de jeunes hommes dispensés du service militaire pour études religieuses a doublé en trois ans, pour atteindre 7,5 % en 1997 (Haaretz, 23 novembre 1997).

[4] Cité par Dominique Vidal, « Troublante normalisation pour la société israélienne », Le Monde diplomatique, mai 1996.

[5] Haaretz, 27 décembre 1996.

[6] Lire « Au nom du Grand Israël », Le Monde diplomatique, décembre 1995.

[7] Déclaration à la première chaîne de la télévision israélienne, 19 octobre 1997.

[8] Yedioth Aharonot, 15 octobre 1997.

[9] Par ailleurs, dans le même sondage, 44 % affirment se sentir plus proches de la religion que leurs parents, 33 % aussi proches de la religion que leurs parents, et 22 % moins proches. Les femmes (8,2 %) reviennent plus à la foi que les hommes (6,7 %) ; les jeunes de 18-30 ans (20 %) plus que les personnes de plus de 30 ans (12 %) ; les Orientaux (12 %) plus que les Occidentaux (4 %) - on appelle Orientaux les juifs originaires d'Asie et d'Afrique, et Occidentaux ceux qui viennent d'Europe ou des Etats-Unis ; ceux qui ont terminé leur bac (10 %) plus que ceux qui ont fait des études supérieures (5 %). Quant à l'éducation religieuse juive des enfants, 16 % des sondés l'ont renforcée.

[10] Haïr, Tel-Aviv, 1^{er} octobre 1997.

[11] Haaretz, 10 octobre 1997, pages magazine.